

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.26

Nombre de membres

En exercice	36
Présents	8
Votants	8
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

16 OCT. 2025

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**PROGRAMME
COMPLEMENTAIRE
DE TRAVAUX
d'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
- DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept juillet, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Gilbert LONGO, Yves ARGOUD, Christian BERTHOLLIER, Bernadette BLANC-DREVETTE, Alain PERROT, Patrick GAUDE

Secrétaire de Séance : M. Gilbert LONGO

À la suite de la réunion de bureau du 7 juillet 2025, M. le Président présente à l'Assemblée la proposition de programmation complémentaire 2025 concernant les travaux d'assainissement collectif :

- Pont de Beauvoisin (Savoie) - élimination de 3 rejets directs au Guiers avec mise en séparatif du réseau, préalablement aux travaux de réaménagement de la Rue des Etrets en entrée du bourg, pour un montant total de **82.000 € HT** : pose de 45 ml de canalisations PP 200 mm et 70 ml de canalisations PVC 160 mm.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve la programmation complémentaire 2025 de travaux d'assainissement telle que décrite ci-dessus, pour un montant total de **82.000 € HT** ;

Autorise M. le Président à solliciter les financeurs (Agence de l'Eau et Département) avec l'engagement de réaliser cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 14 octobre 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com